



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 59717

Texte de la question

M. René Leroux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la politique du Gouvernement en matière d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ces dernières années, l'agriculture et l'agroalimentaire, plus généralement, ont connu de considérables remises en question. Les notions de sécurité sanitaire et alimentaire sont constamment à l'ordre du jour. Les progrès de la science ont favorisé le développement de l'usage des OGM mais de nombreuses inconnues demeurent quant à l'impact des OGM sur les autres types de cultures et sur les organismes biologiques les ingérant. Certains groupements professionnels font aujourd'hui des propositions tentant de répondre au débat sur les filières " avec " ou " sans " OGM. Le Gouvernement doit prendre position sur différents thèmes relatifs à la mise en circulation des OGM ou à leur utilisation agroalimentaire. Il conviendrait de départager deux filières " avec " ou " sans " OGM, fiables et facilement distinguables si cela est possible. L'étiquetage, aujourd'hui, ne recouvre pas l'ensemble des OGM pouvant être contenu dans un produit. Ceux utilisés dans l'agroalimentaire ne sont pas signalés. Seuls le sont ceux présents dans les matières premières agricoles. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement concernant l'étiquetage des produits pour garantir aux consommateurs et citoyens une meilleure information relative à la présence d'OGM dans leur alimentation.

Texte de la réponse

Depuis 1999, le Gouvernement français, attentif aux attentes des consommateurs et de la filière agro-alimentaire, a demandé à la Commission européenne la mise en place d'un cadre réglementaire clair assurant à la fois la traçabilité et l'étiquetage des produits issus d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de leurs dérivés à tous les stades de leur mise sur le marché. La Commission a présenté le 24 juillet 2001 deux projets de texte dans ce sens. Le Gouvernement analyse actuellement ces deux projets. Ces nouvelles dispositions devraient contribuer de manière significative à la mise en place de deux filières agricoles utilisant ou non les OGM, pour autant que toutes les conditions d'acceptabilité sociale, notamment, soient réunies pour permettre le développement des OGM dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. René Leroux](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59717

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2039

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6304